



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Campagne publicitaire prévention cancer

Question écrite n° 1865

Texte de la question

M. Aurélien Pradié attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la nouvelle campagne publicitaire de prévention contre le cancer lancée par l'Institut national du cancer, le 5 septembre 2017, visant à stigmatiser les consommateurs de vins et en conséquence l'ensemble de la filière viticole. En effet, l'affiche publicitaire cible (avec le tire-bouchon en visuel) directement la consommation et la production de vin, sans indication sur les repères de consommation ni sur les manières de consommer. Si la prévention et la lutte contre le cancer sont des priorités nationales, faire un parallèle entre un excès d'alcool dangereux pour la santé et la stigmatisation des producteurs de vins déjà fortement mis à contribution, est une erreur manifeste. La filière viticole française est et fait partie du patrimoine. Il en convient de la respecter en tant que telle. Le métier de vigneron ne peut être à ce point attaqué et ciblé comme en opposition frontale à la santé publique. Par conséquent, il lui demande, en association avec le ministre de l'agriculture et de l'alimentation, de faire retirer cette campagne offensante et contre-productive et de l'informer des mesures qui seront prises à l'avenir afin de mieux associer la profession viticole à la définition des actions de lutte contre l'alcoolisme.

Texte de la réponse

La consommation d'alcool en France est estimée à 11,6 litres d'alcool pur par habitant, soit environ 2,5 verres de 10 g d'alcool par jour et par habitant. Si cette consommation est en baisse depuis plusieurs années, elle demeure néanmoins l'une des plus élevées en Europe et dans le monde. Près d'un adulte sur deux consomme de l'alcool au moins une fois par semaine et 10 % chaque jour, en particulier les plus de 50 ans. Les plus jeunes consomment moins régulièrement mais de façon plus excessive et ponctuelle, avec des épisodes d'ivresse (« binge drinking »). La consommation nocive d'alcool peut conduire à la dépendance et altérer la santé et la qualité de vie, pour soi comme pour les autres. Ainsi, l'alcool est aujourd'hui en France la deuxième cause de mortalité prématurée évitable, après le tabac. Il est responsable de 49 000 décès par an en France, dont 15 000 décès par cancers. L'exposition à l'alcool pendant la grossesse constitue la première cause non génétique de handicap mental chez l'enfant. L'alcool est également à l'origine de 29 % des décès par accident de la route (3 477 tués sur les routes, donc plus de 1 000 morts dus à l'alcool). Face à ces constats, l'Institut National du Cancer (INCa) a lancé, en septembre 2017, une campagne visant à mieux faire connaître les gestes alimentaires quotidiens qui permettent de prévenir les cancers évitables. Parmi les comportements encouragés figure celui de la diminution de sa consommation d'alcool. Mettre à la disposition du grand public les informations qui lui permettront de faire des choix éclairés pour sa santé relève de la responsabilité des autorités sanitaires dont les missions pourraient être niées en cas d'absence d'information de la population sur les risques associés à certains comportements. Par ailleurs, dans le cadre de ses dispositifs de prévention, l'Institut national du cancer (INCa) s'attache à promouvoir un discours neutre fondé sur des données probantes, non stigmatisant et prenant en compte les plaisirs associés à la consommation de certains produits, dont l'alcool fait partie. Cette campagne de prévention, qui ne se limite pas uniquement à la question de la consommation d'alcool mais aborde plus largement celle d'une alimentation saine et équilibrée, s'inscrit pleinement dans notre stratégie nationale de santé. Parmi les axes prioritaires de cette stratégie nationale, qui a fait l'objet d'une consultation

publique, figure un volet prévention important intégrant plusieurs objectifs de lutte contre l'usage nocif d'alcool.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Pradié](#)

Circonscription : Lot (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1865

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2017](#), page 4802

Réponse publiée au JO le : [30 janvier 2018](#), page 811